



DOSSIER D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE L'ART DES RENCONTRES POÉTIQUES (13 et 14 mai, au Château médiéval)

Madame, Monsieur

La Ville de Château-Thierry organise son traditionnel marché de l'art durant les rencontres poétiques. Celui-ci aura lieu au château médiéval de Château-Thierry les samedi 13 et dimanche 14 mai 2023. Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités d'organisation et à nous retourner ce dossier complété au plus tard le dimanche 30 avril 2023. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. Votre inscription vous sera confirmée par mail au plus tard le vendredi 5 mai 2023.

MODALITÉS D'ORGANISATION :

- **Article 1 - Généralités :**

Nul ne pourra revendiquer un emplacement tenu les années précédentes. Il appartient à la Ville de Château-Thierry de placer votre stand.

Le tarif est de 9,50 € le mètre linéaire pour les 2 jours pour les professionnels.
Il est gratuit pour les associations, dans la limite de 4 mètres linéaires.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

Seul l'envoi de ce dossier dûment rempli et accompagné du règlement et de ses pièces complémentaires par voie postale est recevable :

Ville de Château-Thierry, Service évènementiel
16 place de l'Hôtel de Ville
02400 Château-Thierry

- **Article 2 - Installation, désinstallation et permanence sur le stand :**

Les exposants seront reçus par des agents municipaux chargés de définir les emplacements. Il ne sera admis aucune réclamation quant à l'emplacement des stands.

Votre stand pourra être installé vendredi 12 mai 2023, entre 14h et 17h ou le samedi 13 mai 2023 dès 8h, il devra être prêt pour 10h, le samedi 13 mai.

L'entrée du château médiéval sera accessible à votre véhicule de 8h à 9h45 pour décharger vos marchandises et décorations uniquement. Vous devrez ensuite le stationner en dehors de l'enceinte du château (nous vous conseillons le parking Jean Macé).

Votre inscription vous engage à être présent sur votre stand tout le temps de l'ouverture au public, soit de 10h à 18h, le samedi et le dimanche.

Vous vous engagez à désinstaller votre stand après la fermeture officielle du marché, soit le dimanche 14 mai après 18h. Les exposants s'engagent à restituer les lieux dans l'état de propreté initial.

- **Article 3 : Type de produits proposés :**

Seuls les stands proposant majoritairement la vente des produits d'art, du terroir, d'artisanat, de produits horticoles ou de décoration pourront être admis.



- **Article 4 : Présentation et équipement du stand :**

Les stands devront être décorés individuellement par leur propriétaire en respectant, si possible, la thématique bohème chic (drapés et rideaux en fond de stand pour les tonnelles, fleurissement, matériaux nobles, etc.) Votre stand participe pleinement à l'attractivité de ce marché. Vous devrez donc proposer une présentation raffinée, en prenant soin de proposer une décoration adaptée, et en couvrant impérativement votre table d'une nappe. Les organisateurs se réservent le droit de visiter vos stands et de vous demander d'apporter un soin supplémentaire à la décoration avant l'ouverture.

La Ville de Château-Thierry demande aux participants d'équiper leur stand avec leur propre mobilier. Toutefois, tonnelles, tables, chaises et grilles d'exposition pourront être mises à disposition des exposants, dans la limite des stocks disponibles et selon un maximum par exposant (voir précisions sur le formulaire d'inscription).

- **Article 5 : Conditions pour demander un emplacement :**

Le marché de l'art est accessible aux professionnels et aux associations. Pour y participer, vous devez remettre impérativement votre dossier dûment rempli, dans le délai et les modalités indiqués dans l'article 1.

Les associations devront indiquer leur numéro de SIRET, les professionnels devront fournir leur extrait KBIS ou carte professionnelle, le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Tous les exposants devront fournir :

- Une attestation d'assurance civile
- 3 à 10 photos des produits proposés à la vente

- **Article 6 : Admission à participer au marché de l'art**

Les formulaires complets seront numérotés par ordre d'arrivée. La priorité sera donnée aux stands répondants aux critères de l'article 3. Les inscriptions seront soumises à une commission d'admission qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'exposition.

- **Article 7 : Animations**

Le marché de l'art s'inscrit dans le cadre des rencontres poétiques de la Ville de Château-Thierry. Des animations y seront ainsi organisées et participent pleinement à son attractivité.

Seront proposées (liste non exhaustive à ce jour) : remise des prix du concours de Fables par la médiathèque Jean Macé, animations musicales, visites.

Les attroupements divers, les contraintes sonores, ne sauraient être reprochés de quelque manière à la collectivité et ses représentants.

- **Article 8 : Sécurité**

Pour des raisons de sécurité, toutes les issues de secours du château-médiéval devront rester dégagés toute la durée de la manifestation. L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, de détérioration ou de vol des œuvres exposées. L'assurance des œuvres et marchandises est à la charge des exposants.

- **Article 9 : Avertissement**

Le dépôt d'un formulaire d'inscription vaut acceptation totale des modalités d'inscription.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE L'ART DES RENCONTRES POÉTIQUES
POUR LES **PROFESSIONNELS** UNIQUEMENT :

NOM ET PRÉNOM :
RAISON SOCIALE :
NATURE DE L'ACTIVITÉ :
N° DE SIRET :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
MAIL :

Je déclare avec lu et acceptée le règlement du marché de l'art des rencontres poétiques.

Souhaite réserver : mètres linéaires X 9,50 € le ML pour 2 jours = €

Demande la mise à disposition de matériel sur le stand (merci d'indiquer le nombre : deux tables, deux chaises, deux grilles, une tente maximum par exposant) :

..... Table(s)
..... Chaise(s)
..... Grille(s) d'exposition
..... Tente (3x3m)

Pièces à fournir :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Extrait de Kbis ou carte CCI
- Photos de vos articles proposés à la vente
- Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Date et signature :

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du formulaire d'inscription :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Extrait de Kbis ou carte CCI
- Photos
- Règlement



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE L'ART DES RENCONTRES POÉTIQUES
POUR LES **ASSOCIATIONS** UNIQUEMENT :

NOM DE L'ASSOCIATION :
NOM ET PRENOM DU REPRÉSENTANT :
NATURE DE L'ACTIVITÉ :
N° DE SIRET :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
MAIL :

Souhaite réserver : mètres linéaires (maximum 4 mètres linéaires)

Demande la mise à disposition de matériel sur le stand (merci d'indiquer le nombre : deux tables, deux chaises, deux grilles, une tente maximum par exposant) :

..... Table(s)
..... Chaise(s)
..... Grille(s) d'exposition
..... Tente (3x3m)

Pièces à fournir :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Photos de vos articles proposés à la vente

Date et signature :

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du formulaire d'inscription :

- Formulaire
- Attestation d'assurance
- Photos
- Règlement